Nº 5 7 3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA BRESLE

L'an deux mil dix-huit.

OBJET:

Le jeudi 13 décembre, 14h00, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à AUMALE, sous la présidence de Mme LUCOT-AVRIL. Cette séance de conseil fait suite à l'absence de quorum, constatée le 5 décembre dernier par Mme la Présidente.

 Accompagnement de la commune de Gamaches sur son projet de restauration de la continuité écologique et de réhabilitation de zone humide

Étaient présents ce jour : M. DEWAELE, Mme LORAND-PASQUIER, Mme LUCOT-AVRIL, Mme SINEAU-PATRY.

Absents excusés: Mme BIZET, Mme BORGOO, Mme DAMIS-FRICOURT, M. DECORDE, Mme DUCROCQ, Mme DE WAZIERS, M. GAUTIER, M. LEJEUNE, Mme LE VERN, Mme NEAU, Mme TEMMERMANN.

Réhabilitation de zones humides - Gamaches

La préservation des zones humides du bassin de la Bresle constitue un enjeu prioritaire du SAGE de la Bresle.

La commune de Gamaches est ainsi venue, en janvier dernier, solliciter l'Institution dans le cadre d'une réhabilitation d'un site communal. L'EPTB a réalisé une étude de faisabilité et la commune souhaite maintenant un accompagnement dans la réalisation.

DATE DE LA CONVOCATION:

Après en avoir débattu, en matière de prévention des inondations, de gestion durable de la ressource en eau, de préservation, gestion et restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides, les membres du conseil considèrent :

16 novembre 2018

- qu'il faut poursuivre l'animation engagée et répondre favorablement à la sollicitation formulée par la commune de Gamaches,
- qu'il convient d'établir une convention de partenariat avec cet acteur pour cette opération,

NOMBRE DE DELEGUES:

- qu'il est important de signaler, dès 2019, dans la convention qui sera établie, tant le coût total de l'animation mise en oeuvre par l'Institution que l'éventuelle participation financière attendue par le requérant au titre de ce travail.

En exercice 15

- que Mme la Présidente est habilitée à prendre toutes dispositions utiles pour le

Présents 4 bon déroulement de ce partenariat.

Votants 4

Date de publication et de transmission au représentant de l'Etat : 16/01/19

Acte exécutoire le : 16/01/13

la Présidente de l'Institution Virginie LUCOT-AVRIDER JEPA CLEMENTALE OISE/SEINE MARPHIME/SOMBLE GESTION ELLERISATION DE LA BRESLE

EPTG Bresle Scent Badiou - 76390 AUMALE 02 35 17 41 55 - Fax: 02 35 17 41 56 www.eptb-bresla.com

Pour extrait conforme, la Présidente de l'Institution, Virginie LUCOT-AVRIL

